

Image not found or type unknown



assurance DIT : dois je le rembourser ?

Par **laudette**, le **22/02/2012** à **20:33**

Bonjour

J'ai contracté avec mon ex conjoint un prêt à la consommation garanti par une assurance groupe DC/PTIA/ITT à 100% sur la tête de mon ex conjoint. Il est en ITT depuis juillet 2011. Il y a peu l'assurance a remboursé 4 mensualités de crédit que nous payons pour moitié depuis le début, prime d'assurance comprise. J'ai réparti la somme en deux. Mon ex conjoint me menace de saisir un avocat si je ne lui rembourse pas la somme versée sur mon compte. En a t'il le droit ? Peut il prétendre à obtenir une somme qu'il n'a pas déboursée ? Merci de vos réponses.